



MAIRIE D'OSLON

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Nathalie KHEMDOUDI. Jean-Luc MEUNIER. Pascal VAN DORSSELAER. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Denis RAUX. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Aline ROUSSEAUX

ABSENTS : Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET avec pouvoir Christine BOUILLOT. Joël CORPET avec pouvoir Denis RAUX. Joëlle DE MATTEIS avec pouvoir Yvan NOEL. Pierre FLEURY avec pouvoir Jean Luc MEUNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie THEVENOT

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION PROCES VERBAL DERNIERE SEANCE

Le PV de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION ASSOCIATIONS

Les subventions des associations, qui en ont fait la demande, sont ainsi votées, à l'unanimité :

- Gymnastique volontaire : 155 €
- Amicale Pétanque : 510 €
- Au fil des Ans : 510 €
- Ambiance et Loisirs : 2 700 €
- Amicale des Chasseurs : 410 €
- Jardin Partagé Pédagogique Oslonnais : 600 €
- Bouilleurs de Cru : 250 €

- DDEN : 50 €
- UNC : 50 €
- Soldat de France : 50 €
-

Il est précisé la dissolution du Club Informatique Oslonnais.

DELIBERATION TARIFS ACM

Aline ROUSSEAU expose que la conjoncture actuelle a pour conséquence une hausse des coûts de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs, organisés par la ville de Saint Marcel, dans le cadre de l'Entente Intercommunale Enfance Jeunesse.

L'augmentation du prix du gaz, de l'électricité ainsi que des denrées alimentaires font que le prix de revient d'une journée d'A.C.M est en constante évolution. Il est proposé de ne procéder qu'à une hausse de 2% qui prendrait effet au 1^{er} septembre 2023.

Vote unanime.

Il est signalé que lors des inscriptions, les places sont attribuées en priorité aux enfants de Saint Marcel.

DELIBERATION PASS LOISIRS

Aline ROUSSEAU expose que l'évolution du dispositif Atout Jeunes a été abordée lors de la conférence de l'Entente Intercommunale Enfance Jeunesse, en date 31 mars 2022. La conférence de l'Entente Intercommunale réunie le 23 février 2023 a validé les points suivants :

- La suppression du dispositif Atouts Jeunes,
- La création d'un nouveau dispositif dénommé Pass' loisirs pour les jeunes ayant 14 ans durant l'année civile en cours, et n'ayant pas atteint 18 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Le dispositif Pass' Loisirs est constitué comme suit :

$$\checkmark \quad 6 \text{ Pass' Loisirs, d'une valeur faciale de } 5 \text{ €} \quad = \quad 30,00 \text{ €}$$

Vote unanime.

DELIBERATION ATOUTS LOISIRS

Aline ROUSSEAU expose que l'évolution du dispositif Atout Jeunes a été abordée lors de la conférence de l'Entente Intercommunale Enfance Jeunesse, en date 31 mars 2022.

La conférence de l'Entente Intercommunale réunie le 23 février 2023 a validé les points suivants :

- La suppression du dispositif Atout Jeunes,
- La création d'un nouveau dispositif dénommé Atout loisirs

Que pour bénéficier de ce dispositif, les conditions sont les suivantes :

- Avoir 11 ans durant l'année civile en cours,
- Ne pas avoir atteint 14 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Le dispositif Atouts Loisirs est constitué comme suit :

✓ 2 Atouts Loisirs, d'une valeur faciale de 10 € = 20,00 €

Vote unanime.

DELIBERATION DEVIS SYDESL RENOUVELLEMENT EP VETUSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de renouvellement de 25 candélabres d'éclairage public vétustes, par le SYDESL.

Le Conseil Municipal, après un vote unanime :

- Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- Donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 5 360.08 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

INFORMATION TRAVAUX RUE VIGNE RENARD

Suite au projet d'enfouissement des réseaux rue vignes renard et de la réfection de la voirie envisagée en 2024/2025, Monsieur le Maire explique les travaux électrique côté Oslon. Le Conseil Municipal décide la suppression du candélabre n° 181, angle rue Vigne Renard.

POINT DOSSIER RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES

Pascal VAN DORSSELAER rend compte de l'avancement du dossier : rencontre avec un technicien de la Région Bourgogne Franche Comté pour subvention, présentation plan cour école aux enseignants, rencontre financeurs pour prêt, stand présentation projet sortie d'école le 9/06 à 16 h 30.

POINT DOSSIER VIDEO-PROTECTION

Pascal VAN DORSSELAER rappelle qu'il avait été décidé de consulter des sociétés, suite au cahier des charges exécuté par l'experte sûreté de la gendarmerie de Set L. Il présente les différentes offres en précisant que les actions à venir seront faites en fonction du retour de l'enquête d'opinion et de la réunion publique. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Point RH : Il est précisé qu'actuellement pour palier l'absence d'un agent en maladie, un intérimaire a été recruté et il est envisagé de faire appel à des saisonniers étudiants

durant les vacances scolaires.

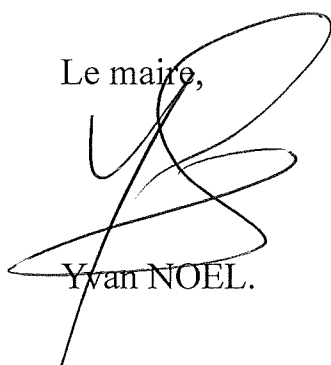
- Date « journée citoyenne » : la date du 14 octobre est retenue. Un groupe de travail est constitué pour l'organisation de cette journée.
- Présentation programme « Terre de Jeux » manifestation intercommunale : le 30 juin les enfants des écoles de Chatenoy en Bresse, Epervans, Lans, Oslon, Saint Marcel se rendront au parc de Chatenoy, dans le cadre de l'activité « Les valeurs de l'olympisme s'invitent chez les scolaires de la Bresse Chalonnaise ». Pour l'occasion des chasubles et un anneau de couleur jaune représentant le thème du courage ont été commandés.
- Compte rendu CISPD : présentation des entités acteurs (gendarmerie, police,...) Dispositif VIF (Violence Intra Familiale), diagnostic cybersécurité mairie, Information sur le harcèlement.
- Marché Artisanal : Valérie BESSARD-MANDRILLON rappelle l'organisation de la journée du 11/06
- Diagnostic cybersécurité : une demande a été faite en gendarmerie pour un diagnostic du système informatique.
- Atlas des énergies renouvelables : Pascal VAN DORSSELAER rend compte d'une journée de présentation organisée par le syndicat mixte du chalonnais, autour d'un nouvel outil « Atlas des énergies renouvelables » subventionné par l'ADEME. Ce dispositif permet une aide à l'accélération du développement des énergies renouvelables pour chaque commune : outil cartographique avec 5 zones, fiches techniques par type d'énergie renouvelable, vidéo sur site internet. Une rencontre est prévue d'être organisée.
- Référent déontologue : il accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques auxquels ils sont exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat, notamment les risques de poursuites pénales liés aux situations de conflits d'intérêts. Après débat et par manque de volontaire, il est décidé de repousser au prochain CM.
- CALCULETTE CM2 : l'opération d'offrir une calculette pour les enfants entrant en 6 ème est reconduite.

- CONSTAT HUISSIER : après des relances restées vaines une procédure de constat de logement insalubre a été lancée

Fin de la séance à 21 h 45

Prochaine séance le 26/06/2023 à 19 heures

Le maire,



Yvan NOEL.



La secrétaire de séance,

Valérie THEVENOT.

